



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE de la prestation RANDONNEE**

version 2024.1 - Mai 2024

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

– d’une part une personne physique ou morale, dénommées « le client », qui réserve une prestation soit via le site internet « cantal-nature.com », soit par mail « contact@cantal-nature.com », soit par téléphone au 07 49 660 661.

– et, d’autre part le représentant de Cantal Nature :

Bruno MARCHAND  
SIRET : 50326357600020

Siège social  
Le Bourg  
15190 SAINT-SATURNIN

Tél : (+33) 07 49 660 661  
Email : contact@cantal-nature.com

### **1/OBJET ET CHAMP D’APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les modalités de réservation et de participation aux prestations entre Cantal Nature et le client.

Elles s’appliquent à toutes les réservations de prestations proposées sur le site [www.cantal-nature.com](http://www.cantal-nature.com), que la commande ait été passée par téléphone, par courrier postal, par courrier électronique ou directement par le site internet de Cantal Nature (vente en ligne). Elles s’appliquent aussi lors de la validation de devis. Toute prestation doit être réservée.

Toutes réservations sur le site [www.cantal-nature.com](http://www.cantal-nature.com) supposent nécessairement la prise de connaissance par le client, des présentes conditions générales de vente, préalablement à la commande, et l’acceptation de l’intégralité de leur contenu par le client.

L’acceptation de ces conditions générales de ventes prend effet lors de la validation de la réservation des prestations ou de l’acceptation du devis par le client. En conséquence, le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où le client souhaite réserver en ligne des prestations présentées sur le site de guide nature

randonnée. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande ou du devis par le client.

Cantal Nature se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les conditions générales de ventes, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures à cette modification.

## **2/MODALITÉS DE RÉSERVATION DES PRESTATIONS**

Le client peut réaliser sa réservation sur Internet via le site [www.cantal-nature.com](http://www.cantal-nature.com). Les données communiquées par le client et enregistrées par Cantal Nature lors de la réservation constituent la preuve des transactions entre Cantal Nature et le client. Le clic de validation après avoir rempli le bon de réservation constitue la confirmation de la réservation du client, et constitue une signature électronique de même valeur qu'une signature manuscrite. Elle vaudra acceptation irrévocable des Conditions Générales de Vente.

Dans le cas d'une réservation par courriel, par courrier ou par téléphone, la prise en compte de la réservation de la prestation ne sera effective qu'après réception par Guide Nature Randonnée d'un acompte d'un minimum de 30% de la commande ou du solde de la prestation. Cet acompte ne sera encaissé qu'après réalisation de la prestation par le client. L'acompte est encaissé à la réception avant la prestation et le solde est réglé juste avant la sortie. Une facture sera alors éditée le jour de la prestation.

Dans le cas d'une commande réalisée en ligne par le client (vente à distance), un courriel de confirmation de règlement sera envoyé au client avec le numéro de la commande. Cantal Nature se réserve le droit de refuser une réservation ou d'honorer une prestation dans les cas où le client n'aurait pas réglé totalement ou en partie d'une précédente commande, ou dans le cas où un litige de paiement subsisterait.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Cantal Nature dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre le client et Cantal Nature. L'archivage des bons de commande ou réservations et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

## **3/MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX PRESTATIONS**

### 3/1 Conditions préalable à la participation de la prestation

Le client doit s'informer du niveau de difficulté physique et sportif de la prestation qu'il souhaite réserver. Ces informations sont disponibles sur le site internet. En cas de doute, un appel téléphonique est indispensable. Un minimum de condition physique est requis pour participer aux activités.

En fonction des prestations, certaines conditions préalables sont nécessaires. Celles-ci sont définies dans les fiches de présentation des activités du site internet de Cantal Nature. Vous ne devez pas, non plus, faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

### **EQUIPEMENT**

L'équipement correspond (liste non exhaustive) à : la tenue vestimentaire, les chaussures, les protections de toutes sortes, les aliments et sources d'hydratation.

Votre moniteur pourra refuser l'accès à la prestation dans le cas où l'équipement minimum demandé n'est pas en possession du client au moment du départ, ou ne correspond pas à celui demandé. Cet état de fait sera mis sous la responsabilité du client.

La sécurité du client et du groupe peut être mise en péril par un équipement inadapté.

## RESPONSABILITÉ

Chaque client est conscient qu'il peut courir certains risques inhérents à la pratique de la randonnée et dus, notamment, à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Cantal Nature et à ses intervenants, la responsabilité des accidents pouvant survenir du fait de ces risques. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille de tout voyageur. Cantal Nature ne peut être tenue pour responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle, à une erreur personnelle d'itinéraire ou à une interruption volontaire de la part du client au cours de la réalisation de l'activité.

Les renseignements indiqués sur nos fiches de présentation sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur.

**Cantal Nature se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe ainsi que de modifier, si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur qui reste seul juge sur le terrain. Aucune indemnité ne saurait être due.**

Nous vous rappelons que la personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur toutes les informations fournies par Cantal Nature concernant l'activité de sorte que Cantal Nature ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la transmission de ces informations.

### 3/2 Assurances

Chaque accompagnateur est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres. En revanche, nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de son choix pour la pratique des sports de montagne.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ». Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment aux aléas et au caractère imprévisible du milieu montagnard. Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre sans conditions les conseils donnés par les professionnels.

En cas de détérioration du matériel prêté ou une casse liée à une utilisation manifestement incorrecte, il sera demandé au participant/client un dédommagement total du matériel.

Certaines activités comprennent la location de matériel. Dans ce cas spécifique un dépôt de garantie sera demandé avant le départ de l'activité. Le document "Conditions Générales de Location" régit cette activité.

### 3/3 Annulation de la prestation

#### ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Si l'annulation provient du fait du client dans une période comprise entre 30 jours et 8 jours avant la prestation, 20 % de la somme totale de la prestation lui seront facturés, le restant lui sera remboursé s'il a été versé.

Si l'annulation survient moins de 8 jours avant la prestation 100% de la somme de la prestation lui seront facturés.

#### ANNULATION DU FAIT DE CANTAL NATURE

Si l'annulation provient du fait de Cantal Nature, la prestation sera intégralement remboursée sans aucune indemnité compensatoire.

Plusieurs cas peuvent expliquer une annulation ou une modification de la prestation proposée par la Guide Nature Randonnée.

- Les conditions météorologiques ou climatiques : seul le guide peut déterminer si les conditions météorologiques ou climatiques sont propices ou défavorables à la pratique de l'activité, sa décision sera incontestable ;
- Le niveau technique et physique ou l'équipement du / des participants ne permettant pas d'assurer la sécurité lors de la prestation ;
- L'impossibilité pour le moniteur d'encadrer la prestation (maladie, accident, etc);
- Le nombre insuffisant d'inscrits à la prestation. Ce nombre minimum est de 6 personnes pour les sorties proposées au calendrier de Cantal Nature.

Dans ces cas précis, Cantal Nature mettra tout en œuvre pour proposer un aménagement de la prestation (changement lieu d'activité, changement d'activité, report de date, etc)

Si le client accepte le changement d'activité, il sera facturé sur la base de l'activité la moins chère des 2. Si le client n'accepte pas, le remboursement total des frais engagés par le client sera effectué sous 48 h ouvrés.

### **4/TARIFS & PAIEMENT**

Les tarifs sont ceux que le client trouve sur le site internet [www.cantal-nature.com](http://www.cantal-nature.com) ou ceux communiqués sur les supports édités par Cantal Nature à la date de la réservation.

Cantal Nature se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment.

Cantal Nature accepte les moyens de paiement suivants : carte bleue (paiement en ligne), virement bancaire, chèque bancaire, espèces. Après accord explicite de Cantal Nature, les chèques vacances ANCV, E-chèque vacances ANCV, Coupon Sport ANCV, peuvent être acceptés.

Cantal Nature met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données transmises sur le site [www.cantal-nature.com](http://www.cantal-nature.com) (dont le paiement en ligne). Dans ce but, ce site utilise un système de

paiement à distance et de cryptage des données en mode SSL (Secure Socket Layer) qui ne transitent ainsi jamais en clair sur le réseau. De plus, la transaction s'effectue via la plate-forme bancaire sécurisée qui seule dispose des informations confidentielles (numéro de carte, date de validité) fournies par le client au moment du paiement.

## **5/MINEURS**

Les demandes d'inscription de mineurs de moins de 18 ans qui veulent participer à une activité non accompagnés de leurs parents ou tuteurs, doit être soumise à un accord préalable et écrit de Cantal Nature. Ce document devra être signé par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ».

Dans le cadre d'un groupe sous la responsabilité d'un centre de vacances, centre aéré, ou autre structure ayant l'autorité légale de l'enfant mineur, la signature du devis de Cantal Nature engage la responsabilité du signataire sur la capacité de chaque enfant mineur à effectuer l'activité.

Afin de répondre aux obligations légales des centres de vacances, centres aérés, ou autres structures, nous tenons à disposition les extraits de casier judiciaire des intervenants qui seront en contact avec les enfants mineurs.

## **6/DÉFAUT DE PAIEMENT, LITIGES**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seraient régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

## **7/TRADUCTIONS**

La version française de ce document est la seule faisant foi.